

Règlement des ventes et prestations de services :

1. La communauté de communes gestionnaire de la Piscine Ambert Livradois Forez est désignée comme « Le prestataire »
2. **Application des conditions générales des ventes de prestations de services**

Tout achat et réservation d'une prestation d'activité implique pour devenir ferme et définitive, l'adhésion entière et sans réserve de l'utilisateur aux présentes conditions générales de vente de prestations de services, à l'exclusion de tout autre document.

3. **Prestations proposées**

Les prestations proposées incluent l'accès à l'établissement et aux activités qui y sont proposées. L'accès au spa/sauna n'est pas inclus dans les prestations. Toutefois lorsque les horaires des activités sont concomitants avec l'ouverture au public, l'utilisation avant ou après l'activité de ces équipements est tolérée dans la limite de cette ouverture. Cette tolérance ne donne pas droit à une ouverture anticipée du portique d'accès aux vestiaires, ni à une sortie retardée après la fermeture au public.

4. **Carte d'accès et conditions d'accès**

Une carte d'accès nominative et strictement personnelle sera créée et permettra l'accès aux prestations.

L'accès à l'établissement et à la prestation pourra se faire uniquement sur les créneaux sur lequel le client est inscrit (ouverture du portique 15 minutes avant l'activité).

En dehors des créneaux d'accès inscrit sur la carte, le client ne pourra accéder à l'établissement.

La carte d'accès devra être rendue à la fin de sa durée de validité.

5. **Disponibilité**

Les prestations seront réalisées selon la disponibilité de l'établissement qui informera l'utilisateur de ses possibilités.

6. **Exécution de la prestation**

Le prestataire s'engage à apporter tout le soin nécessaire à la bonne exécution de la prestation.

7. **Durée – Résiliation**

La durée des prestations est définie ci-dessous : Lors de l'arrivée à son terme, le prestataire cessera automatiquement la prestation à la date correspondante et se trouvera dégagé de ses obligations.

Durée de validité

Les articles liés aux activités aquatiques sont valables 2 ans à partir de la date de vente.

Annulation et report de cours :

L'annulation d'un cours par l'utilisateur doit être faite au plus tard 48H avant le début du cours via le site internet en priorité ou en prévenant l'accueil de la piscine. La séance annulée est créditée sur le badge et peut être utilisée sur n'importe quelle séance suivant les disponibilités et dans la limite de la période de validité.

Si l'annulation n'est pas faite dans le délai autorisé, la séance est perdue. De même les séances reportées non utilisées seront perdues.

Dans le cas de l'annulation d'un cours du fait de l'établissement (fermeture d'un bassin, absence de personnel, problème technique, événement sportif), le prestataire proposera un cours de remplacement.

Aucun report de la prestation ne sera accepté en cas de non-respect du règlement intérieur de l'établissement et/ou des présentes conditions générales des ventes.

Dans le cas de l'arrêt total de l'activité par le contractant pour raison médicale, professionnelle ou déménagement, et si le report d'activité se révèle impossible, un éventuel remboursement sera étudié au cas par cas par la direction de la piscine. L'utilisateur devra alors formuler une demande écrite et fournir toutes les pièces justificatives nécessaires (certificat médical, attestation de l'employeur, justificatif du déménagement).

8. Tarifs

Les prix des prestations indiqués sont fermes et définitifs, exprimés en euros. Les prix sont révisables par décision du président de la communauté de communes Ambert Livradois Forez.

9. Modalités de paiement

Le paiement peut être fait par chèque bancaire, par chèque ANCV Sport, chèque vacances ANCV, espèces, carte bancaire.

L'établissement fonctionnant en régie de recettes, le Trésor Public ne peut effectuer aucun étalement de paiement. Nous ne serons donc pas en mesure d'accepter un paiement en plusieurs fois.

En cas de retard de paiement, le droit est donné pour le prestataire de suspendre ou d'annuler les ordres en cours sans préjudice de tout autre recours et d'exiger le paiement de toutes les créances échues ou à échoir, de plein droit et sans mise en demeure préalable.

10. Perte ou vol

Le prestataire n'est responsable d'aucune utilisation abusive des cartes par un tiers, quel qu'en soit le motif (perte, vol..). Dans ce cas, le titulaire est tenu d'en avertir immédiatement le prestataire. Dès réception de la déclaration ; la carte sera neutralisée. Une nouvelle carte sera délivrée contre paiement de frais de renouvellement (2,50€), les droits restants de l'ancienne carte étant crédités sur la nouvelle.

11. Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes conditions générales de prestations de service sont soumises au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes. La validation et paiement de votre inscription vaut acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.